



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250602-BUR-AG-25-075-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 2 juin 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise et au dispositif local d'accompagnement – ADIE / CAPI / DLA

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS :

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Subventions aux associations de soutien à la création d'entreprise et au dispositif local d'accompagnement – ADIE / CAPI / DLA

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ;

Vu les rapports d'activité 2024 transmis par ADIE et CAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

- D'attribuer une subvention de 25 000 € à l'ADIE pour l'exercice 2025 ;
- D'attribuer une subvention de 45 000 € à Corse Active Pour l'Initiative pour l'exercice 2025 répartie comme suit :
 - 35 000 € pour le fonctionnement de CAPI ;
 - 10 000 € pour le fonds d'intervention du DLA de Corse ;

APPROUVE

Les projets de convention de financement et d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération et les associations ADIE et CAPI ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS BOZZO DI-BORGIO